

# Cette quinzaine, il faut savoir:

Que des centaines de travailleurs ont refusé de franchir les lignes de piquetage établies aux entrées de la base de lancement des missiles à Can Canaveral.

Que le ministre fédéral du Travail a déclaré que le gouvernement canadien étudie les moyens par lesquels il serait possible de rendre éligibles à l'assurance-chômage, les 90,000 employés d'hôpitaux canadiens classés non-professionnels.

Que le ministre des Affaires extérieures à Ottawa a donné l'assurance en Chambre, que le gouvernement demeure opposé aux expériences nucléaires de tous genres.

Que les représentants des municipalités dans lesquelles sont établies des usines d'automobiles ont réclamé l'aide du gouvernement fédéral à Ottawa, inquiétés par une baisse sensible de l'emploi et l'avenir incertain de cette industrie au Canada.

## Il faut évidemment savoir...

... cette quinzaine, le résultat des élections provinciales dans la Province de Québec. Malheureusement, notre journal va sous presse le jour même du scrutin, avant la fermeture des bureaux de votation. Le TRAVAIL remet donc à sa prochaine livraison tout commentaire sur des résultats que vous connaîtrez déjà au moment où le présent numéro vous arrivera.

Que le gouvernement Castro étudie un projet qui accorderait aux travailleurs trois semaines de congé payé à la fin de chaque période de sept mois. Cette mesure permettrait de combattre le chômage, le remplacement des travailleurs en congé étant nécessaire.

Que le Canada devrait produire de trois à quatre techniciens en génie pour chaque ingénieur s'il veut être en mesure de satisfaire aux demandes de personnel technique qualifié de l'industrie.

Que le gouvernement mexicain vient de faire le premier pas vers la nationalisation complète de la production d'électricité dans le pays. Après la récente transaction le gouvernement contrôle plus de la moitié de la production d'électricité du Mexique.

Qu'en France les accidents de travail tuent environ 2,600 personnes par année. 13,000 accidents graves ont entraîné une diminution de 25% à 100% de la capacité de travail des victimes.



Vol. XXXVI — No 13

Ottawa, 24 juin 1960

## LES METALLOS EN CONGRES

# Projet de fusion: métallurgie, mines et produits chimiques

Hausse de 50% depuis 1953 — On plaide pour la solidarité —  
Marcel Pepin devient secrétaire — L'avenir syndical

Réunis à Québec pour leur congrès fédéral, les métallos de la C.T.C.C. lançaient récemment un projet de fusion qui, s'il était réalisé, réunirait dans une seule et puissante fédération tous les effectifs que se partagent présentement la Métallurgie, les Mines et les Produits chimiques.

C'est le nouveau secrétaire de la Fédération, Marcel Pepin, qui avait

lancé l'idée dans le rapport qu'il présentait aux congressistes à titre de directeur des services techniques. Selon lui, le syndicat industriel, après avoir remplacé le syndicat de métier, devra s'intégrer lui-même, prochainement, dans des structures encore plus vastes et taillées à la mesure des nouveaux "secteurs industriels" qui englobent plusieurs industries.

### Solides études

Cet exposé, dont on peut lire ailleurs un large extrait, ne fut pas le seul présenté aux délégués. Au contraire, le congrès a été remarquable par la qualité des rapports rédigés sur les diverses questions et par le nombre de ces rapports.

Comme il n'est pas possible, malheureusement, de reproduire ces documents in extenso, Le TRAVAIL doit se contenter d'en citer quelques paragraphes significatifs.

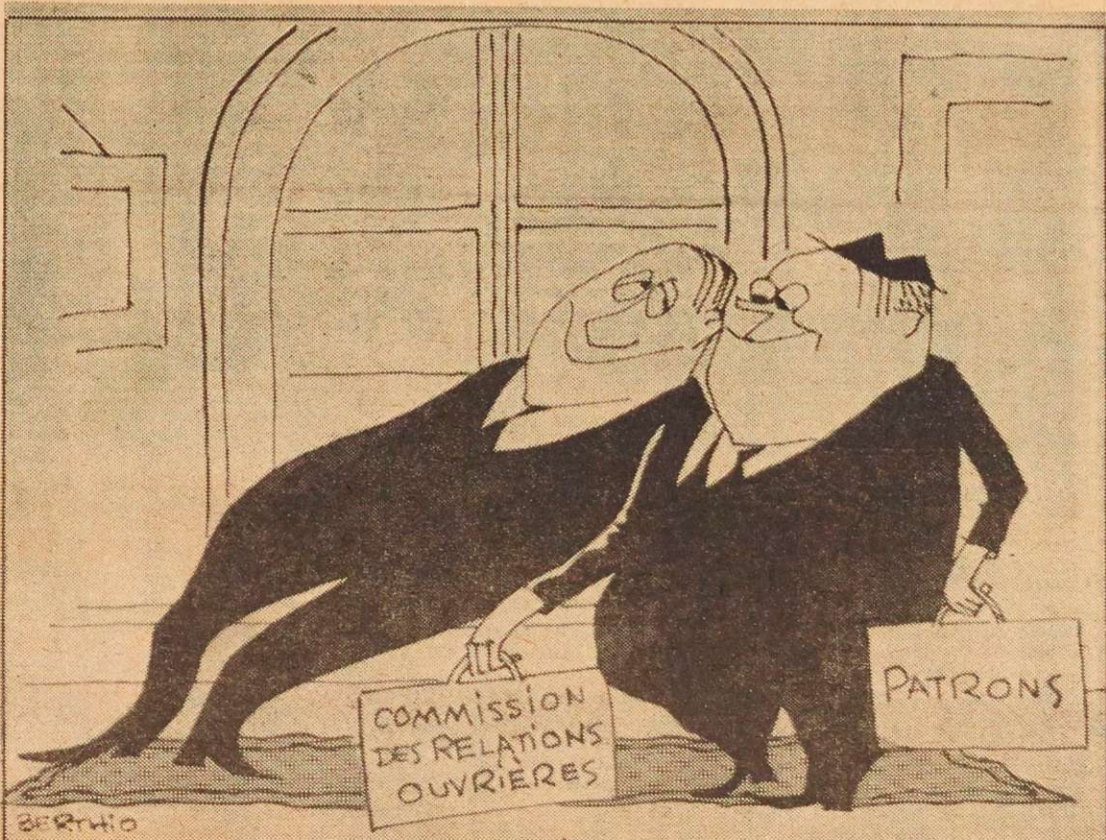
### Démocratie

Dans son rapport présidentiel, M. Adrien Plourde a traité de la démocratie syndicale pour conclure:

La démocratie est un idéal à réaliser dans nos syndicats. C'est une oeuvre éminemment humaine qui suppose un haut degré de formation chez les dirigeants, un certain niveau d'éducation chez les membres. Mais c'est en même temps une école de formation et d'éducation chez les uns et les autres. La voie démocratique n'est pas la route la plus facile ni le chemin le plus court dans les délibérations et dans les décisions à prendre. Elle suppose la confiance en l'homme, le respect de ses opinions, de sa dignité et de sa liberté. Elle réserve souvent de désagréables surprises, d'amères déceptions, elle com-

te même des risques. Mais le risque en vaut le prix. Dans notre mouvement, c'est plus qu'une

(Suite à la page 2)



LA C.R.O. A UN LEGER PENCHANT



M. Marcel Pepin, directeur des services techniques de la Fédération de la Métallurgie, en a été élu secrétaire lors du dernier congrès. Le poste était devenu vacant par suite de la démission de M. Lucien Boucher. M. Pepin a remporté la majorité d'un scrutin secret sur M. Gérard Picard, ex-président de la C.T.C.C., qui brigait lui aussi les suffrages.

# Le syndicat d'industrie est peut-être dépassé

(par MARCEL PEPIN)

Dans un remarquable rapport présenté au Congrès fédéral de la Métallurgie, Marcel Pépin soumet à la réflexion de tous les syndiqués des remarques fort intéressantes. Voici les principales :

Les problèmes de la grande industrie ou plus spécifiquement de l'industrie de base, sont très différents de ceux des industries secondaires ou des industries de transformation.

C'est la première constatation que l'on doit garder à l'esprit en discutant l'avenir de notre fédération. Il fut un temps où le travailleur a senti le besoin de se protéger sur la base de son métier. Les unions de métiers ont dominé la scène syndicale jusqu'à la formation des unions industrielles parce que l'on s'était rendu compte que la protection efficace du travailleur ne pouvait venir uniquement de son métier mais était plus propice par l'organisation de tous les travailleurs d'une usine ou d'une industrie. Aujourd'hui, les unions de métiers même si elles sont encore, dans plusieurs secteurs, opérantes, sont dépassées par les unions industrielles. L'évolution de l'économie, l'évolution industrielle sera sûrement suivie par une évolution du monde ouvrier. Il n'est pas possible de croire que l'on puisse revenir à un type plus restreint d'organisation syndicale que celui de l'organisation industrielle. Au contraire, il est à prévoir que les travailleurs devront rechercher leur protection en groupant ensemble, même au point de vue professionnel, des secteurs industriels qui apparemment n'ont aucune relation. Aussi, de même que l'organisation industrielle a remplacé l'organisation par métiers, de même l'organisation industrielle sera remplacée par un autre type d'organisation qui couvrira plusieurs secteurs industriels. Plusieurs raisons à mon sens militent en faveur de cette transformation. Je ne me permettrai ici que d'en retenir quelques-unes.

Il n'y a aucune barrière entre les secteurs industriels qui composent notre économie. Les précédents qui sont créés dans une industrie servent fatalement dans d'autres industries. Ainsi, la bataille livrée par les travailleurs de l'automobile pour obtenir une forme de salaire annuel garanti ont eu une répercussion dans plusieurs autres secteurs industriels.

Preons un autre exemple: la grève de l'acier aux Etats-Unis était marquée par une résistance des employeurs de cette industrie qui entre autres ne voulaient pas augmenter les salaires. Si le patronat était sorti victorieux, tous les autres travailleurs — du moins un grand nombre d'entre eux — américains et canadiens, en auraient ressenti les effets.

Dans la province de Québec, que l'on se rappelle la grève de l'amiante en 1949. Les travailleurs de l'amiante ont obtenu un bon de vie chère de 40c par point d'augmentation de l'indice des prix et immédiatement d'autres travailleurs ont pu obtenir le même bénéfice. En 1957, le résultat de la grève d'Arvida a amené aux travailleurs de cette industrie, des bénéfices supplémentaires en cas de chômage.

En 1959, les travailleurs des produits chimiques de la province de Québec ont obtenu facilement un avantage comparable. Ces exemples sont donnés pour montrer l'interdépendance qui existe entre les diverses industries. Les précédents sont transportés dans d'autres industries. Rien n'empêche que des précédents moins intéressants pourraient aussi être amenés dans d'autres secteurs industriels. Voilà une des raisons fondamentales qui explique pourquoi l'intérêt du travailleur ne peut et ne doit se limiter qu'à son industrie mais plutôt s'étendre à toutes les autres qui peuvent avoir une influence sur les conditions dans son industrie.

Ces remarques peuvent sembler éloignées du problème de la fédération, mais au contraire nous sommes au coeur même de la question. Au sein de la C.T.C.C., il existe, à mon sens, quatre fédérations qui ont des intérêts communs pour ce qui concerne l'établissement de leurs conditions de travail. Ce sont, en plus de notre fédération, la fédération des mines, la fédération du papier et le secteur chimique. Si nous ne trouvons pas un moyen quelconque pour que ces quatre secteurs, dans notre province, évoluent avec une certaine coordination, tôt ou tard, les travailleurs en subiront un préjudice. Les congressistes sont déjà au courant des rencontres qui ont eu lieu avec les représentants de la fédération des mines pour étudier les possibilités d'une fusion des deux fédérations. Il y a plusieurs années, nous avions même rencontré ensemble, et les représentants des mines et les représentants des produits chimiques qui a été dissoute depuis ce temps. Ces pourparlers ont été tenus pour protéger les gains obtenus et pour dépasser le stade actuel. Dans certains milieux, on a craint que par la fusion de ces groupes, on devienne un Etat dans l'Etat, une C.T.C.C. dans la C.T.C.C.

Nous n'avons nullement l'intention d'en arriver à ce résultat; tout ce que nous recherchons et ce que nous devons rechercher, c'est une meilleure efficacité pour la protection des membres. Il n'est pas absolument nécessaire que cette coordination recherchée prenne la forme d'une fusion des fédérations concernées quoique à mon sens, au moins pour les mines et les produits chimiques, la fusion serait désirable. Il est possible d'imaginer que nous pourrions former des comités efficaces de coordination qui verraient à arrêter certaines politiques générales de revendications sur des problèmes qui nous sont communs.

Quelle que soit la formule utilisée, il faut que les membres et les dirigeants soient animés du même désir, de la même volonté et que leur orientation soit dirigée dans le même sens sur les questions qui sont communes à tous les groupes.

(Suite de la page 1)  
simple formule: c'est une véritable école de formation qui amènera les travailleurs à maturité, en leur faisant prendre conscience de leur dignité, de leur responsabilité.

## Les "jobs" disparaissent

M. Gérard Hébert, vice-président, a lancé un cri d'alarme dont les métallos ne seront pas les seuls à faire leur profit:

Depuis la signature de la dernière convention, c'est effarant de voir le nombre d'occupations qui n'existent plus. Dans les salles de cuves il n'y a pratique-



A. PLOURDE

ment plus personne si on compare la situation actuelle avec celle qui existait il y a cinq ou six ans.

Alors pour sauvegarder ce que nous avons à l'heure actuelle et même améliorer ce que nous avons, il va falloir continuer la bataille non pas en regardant autour de nous pour voir si les voisins nous regardent, mais en regardant tous nos confrères de la même industrie.

Pour gagner la bataille sur les conditions de travail, il nous faut faire et même continuer sur une plus grande échelle ce que nous faisons maintenant.



R. PARENT

## L'organisation

Dans son rapport sur l'organisation, le 2e vice-président, M. Charles Ruel, de St-Hyacinthe, a fait ressortir l'importance de la solidarité et de la participation des militants à l'organisation au niveau régional:

Sur le plan régional, il y a certainement une interdépendance dans les salaires et conditions de travail des employés des différentes entreprises. Trop de travailleurs de nos petits centres ont l'impression d'être au "Klondike" parce qu'ils ont atteint un salaire de \$0.20 ou \$0.30 cents de

# Projet de fusion

l'heure supérieur à celui des autres entreprises non-syndiquées. Ainsi, je soumetts, que même si au point de vue économique l'argument est faux, il reste vrai que si les gars de Forano (Plessisville) sont les mieux de la région, leur agressivité diminue. Si les gars de Montmagny (Bélanger) gagnent plus que partout ailleurs, ils ont ou développent le complexe des gars chanceux dans le coin. Pour résumer, si au point de vue économique les structures de salaires et de conditions de travail n'ont pas à être influencées par le plan régional, sur le plan de la résistance syndicale, cet argument joue et il faudrait je crois favoriser la contribution beaucoup plus active des syndiqués d'une entreprise en particulier dans l'organisation des travailleurs de la région. Les gars de Plessisville ont joué dans ce domaine en 1959-1960 un rôle très dynamique et ils en sont arrivés à contribuer très directement à l'organisation de 4 ou 5 nouveaux syndicats de la C.T.C.C.

## Chantiers maritimes

Parlant pour les chantiers maritimes, M. S. T. Payne n'a pas caché aux délégués que la situation, dans cette branche de l'industrie, ne devait pas être peinte en rose.

Tout nous indique qu'un avenir incertain attend nos travailleurs de chantiers maritimes par suite de l'augmentation du chômage causée principalement par les effets de la pression accélérée des changements technologiques et l'indifférence, la négligence du gouvernement canadien à légiférer pour protéger nos industries maritimes. L'industrie maritime du Canada est obligée d'entrer en compétition sans jouir de la protection d'une aide financière telle qu'elle existe dans les autres nations maritimes.

Notons qu'à la suite du rapport dont ces lignes sont extraites, le congrès a demandé, par une résolution spéciale, une enquête sur les conditions de l'industrie navale et des modifications à la loi actuellement en vigueur qui ne favorise pas suffisamment la construction maritime au Canada.

## Nos lois ouvrières

Quant à nos lois ouvrières, c'est M. Raymond Parent qui les a analysées dans un rapport sur le système d'arbitrage dont voici les conclusions:

Les lois qui existent actuellement sont insuffisantes. Elles devraient être remplacées.

Le rôle de l'Etat va plus loin que de nous donner une législation inadéquate et de forcer ainsi les parties à suppléer à la loi par des ententes privées:

La loi devrait confirmer la régularité des arbitrages privés mais en même temps et surtout établir une procédure plus normale.

Là-dessus, la C.T.C.C. a précisé depuis longtemps ses revendications en insistant sur l'établissement de TRIBUNAUX de TRAVAIL, qui seraient des TRIBUNAUX AVEC MAGISTRATURE permanente où il serait possible d'avoir des juges spécialisés et une procédure assez expéditive pour que les conflits sur les droits acquis soient tranchés avant que les conventions expirent et avant que les parties négocient de nouveaux droits.

La propagande électorale actuelle, des deux partis politiques, parle d'une part, de l'institution prochaine de tels tribunaux... d'autre part, que dès septembre prochain, sur recommandation du

Conseil supérieur du Travail, on sanctionnera un code du travail. Au 23 juin, il nous restera à en surveiller l'échéance et la teneur et si ça tarde, il nous reviendra d'insister à nouveau.

## Salaires

Malgré tout, la Fédération pouvait être fière de lire le paragraphe suivant d'un second rapport sur les négociations, présenté par M. Marcel Pépin:

Les taux de salaire depuis 1953 ont augmenté de 50% ce qui est un résultat fort significatif et qui



TED PAYNE

dépasse d'emblée la moyenne d'augmentation dans l'industrie manufacturière canadienne. En chiffres absolus les taux de salaire ont augmenté jusqu'à \$0.84 l'heure depuis sept ans.

## Elections

La démission de M. Gérard Hébert a provoqué quelques changements à l'Exécutif de la fédération. M. Hébert a été remplacé à la vice-présidence par M. Lucien Boucher, secrétaire sortant de charge. Au poste de secrétaire, Marcel Pépin, directeur des services techniques, a été élu contre M. Gérard Picard, à la suite d'un scrutin secret.



Organe officiel de la  
Confédération des  
Travailleurs Catholiques  
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:  
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,  
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement: un an, \$1.50  
le numéro. 5 cents

Publié par la Confédération des  
Travailleurs Catholiques du  
Canada (CTCC) et imprimé par  
"Le Droit", 375 rue Rideau,  
Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS  
CANADA

Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa

Le peuple, ses représentants,  
son argent, ses affaires . . .

## Après la lutte le déluge

L'amour procède de la connaissance, c'est ce qu'enseignent les philosophes. Point n'est besoin cependant d'être Aristote ou Thomas pour nous rendre compte, à partir de notre expérience de tous les jours, que l'on ne saurait aimer une chose que l'on ne connaît pas. Ceux d'entre nous qui n'ont jamais goûté un fromage fort, un vin d'Alsace ou un plat chinois, ne sauraient dire s'ils aiment ou n'aiment pas ce fromage, ce vin, ce show-mein.

De bons bourgeois, qui ne connaissent ni la classe ouvrière, ni la population de nos campagnes, sont convaincus que ceux qu'ils appellent les gens "pas instruits" ne recherchent comme nourriture de leur esprit rien de plus substantiel et de moins futile que "la lutte" ou "la Poule aux oeufs d'or". La preuve est pourtant faite depuis longtemps que l'intelligence n'a aucun rapport avec les années de scolarité.

### Bibliothèque ou pâte dentifrice

Si notre société, dont "l'élite" prétend attacher tant de prix à la culture, voulait vraiment s'en donner la peine, il serait possible de faire apprécier cette culture et de la faire partager par une bonne majorité de notre population. Il suffirait pour cela qu'un certain nombre de nos hommes politiques et de nos militants d'action sociale soient aussi préoccupés de "vendre" la culture que d'autres le sont de nous vanter les mérites de telle pâte dentifrice, ou d'un détergent extraordinaire dont la principale qualité consiste à être offert dans un contenant de couleur différente. Ne pourrions-nous pas accorder à nos bibliothèques, à nos troupes de théâtre, à toutes manifestations susceptibles de favoriser la culture populaire un dixième de l'argent et des efforts que nous consacrons à la publicité commerciale ?

### Quelques suggestions

J'éprouve maintenant une certaine hésitation à traiter de ce qui fait l'objet de ma chronique d'aujourd'hui. Après avoir répété ces mêmes suggestions pendant des années, on a l'impression qu'elles sont usées et périmées. Pourtant il semble bien que la patience s'impose puisque les réalisations sont lentes à venir.

L'une des expressions importantes d'une culture, c'est certainement le théâtre. Il est indéniable que, dans notre milieu, le théâtre est un divertissement réservé à la bourgeoisie et aux classes moyennes. Les quelques exceptions que l'on pourrait citer à cette règle ne feraient qu'en affirmer la réalité. Plusieurs expériences réalisées au cours des dernières années pas nos comités d'éducation ouvrière m'ont convaincu que la seule façon réaliste de faire apprécier le théâtre par la masse de notre population serait d'établir des salles de théâtre en plein centre des quartiers ouvriers de nos villes. Il ne faut pas exiger que la population se déplace des quatre coins d'une ville pour se rendre à une salle située au centre de la cité. Il faut organiser des spectacles dans le quartier St-Henri, à St-Charles de Limoilou, et ainsi de suite pour toutes nos villes. Si, de plus, l'on a soin de fournir le minimum d'explications qui est indispensable pour bien situer une pièce de théâtre dans son contexte historique ou social, on se rendra compte que Monsieur X ou Madame Unetelle peuvent absorber autre chose que la lutte ou la "Poule aux oeufs d'or".

### Le cinéma du coin

Côté cinéma, il y aurait aussi beaucoup à faire. Comment une société civilisée et qui, par surcroît, se prétend de mentalité chrétienne peut-elle accepter qu'un instrument de culture et de divertissement aussi puissant que le cinéma soit tout entier livré à l'appât de gain sinon à la cupidité des commerçants, grands ou petits, qui décident pour nous des films que nous allons voir. Quiconque ferait l'inventaire et l'analyse de la programmation dans nos cinémas de quartiers serait sans doute renversé de la médiocrité habituelle des programmes.

La censure, même si elle était intelligente, ne saurait régler ce problème.

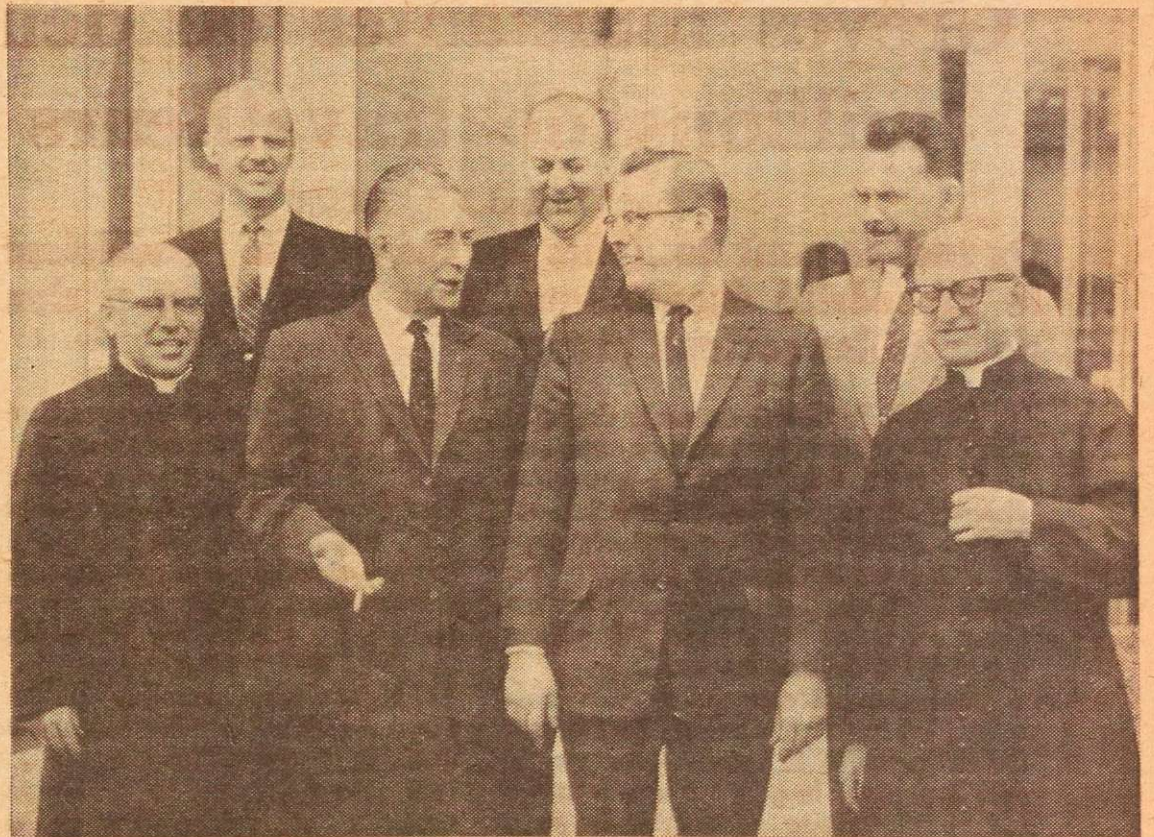
Sauf erreur, c'est le gouvernement provincial qui a juridiction en matière d'éducation et sa responsabilité dans le domaine de la culture n'a jamais été mise en doute. Pourquoi alors ne pas organiser, à travers la province, une chaîne de cinémas localisés dans les quartiers ouvriers de nos villes, et qui offrirait à la population des films de premier choix? Ces cinémas d'essai feraient évidemment une large place à la programmation française et devraient avoir à leur service des instructeurs compétents en éducation populaire chargés d'organiser des séances de ciné-clubs. Ainsi, tous les spectateurs pourraient y discuter du film au programme, se former une opinion quant à sa valeur artistique, sociale ou morale.

Pour promouvoir la culture française dans notre milieu, des réalisations de ce genre vaudraient mieux que toutes les campagnes de bon parler français que l'on peut imaginer.

Un ministère provincial des Affaires culturelles ne manquerait certainement pas de travail. Dans une prochaine chronique nous verrons quelles seraient ses possibilités dans le domaine des bibliothèques et des loisirs organisés.

Jean-Paul LEFEBVRE

## AU CONGRES DES MINES



A l'issue du Congrès des Mines, les principaux dirigeants de la Fédération sourient pour le photographe. De gauche à droite: M. l'abbé Henri Masson, aumônier fédéral; M. Daniel Lessard, secrétaire-trésorier; M. Armand Larivée, président; M. l'abbé Laurent Lacourcière, curé de Robertsonville. Seconde rangée: MM. Laurent Lacasse, Jean-Jacques Lafontaine et Lionel Dion; 3ème, 2ème et 1er vice-présidents.

## Désir unanime: resserrer l'unité ouvrière

Les avantages de la fusion des Mines avec la Métallurgie ont fait l'objet d'une étude soignée, lors du dernier Congrès des mineurs, tenu à Thetford, la semaine dernière. Dans son rapport, le président de la Fédération, M. Armand Larivée, présentait avec force ses convictions sur les bienfaits à attendre d'une telle fusion.

"J'y verrais premièrement, a-t-il dit, quelques avantages immédiats qui même s'ils ne nous apparaissent pas très nombreux, ne sont certainement pas négligeables. Considérons par exemple la présence de libérés de la Fédération de la Métallur-

gie dans les régions du Lac St-Jean et de Québec. Si nous étions dans une même Fédération, ces libérés pourraient certainement fournir les services de négociation, conciliation et arbitrage aux syndicats de Chapais et de St-Basile, ce qui permettrait au confrère Lessard de consacrer un peu plus de temps au service des syndicats de la région de Thetford Mines.

Je crois aussi que les connaissances et l'expérience du confrère Marcel Pépin qui est actuellement au service de la Fédération de la Métallurgie comme conseiller technique, nous seraient fort utiles, dans nos négociations, évaluation de tâches, etc."

### Contacts et effectifs

De plus, le fait d'être unis dans une même Fédération, occasionnerait des contacts assez fréquents entre les deux groupes et nous permettrait un échange d'idées et d'expérience qui seraient certainement à l'avantage de nos deux unités.

Un autre point que je considère aussi comme un avantage pour nous et qui peut être réalisable dans un avenir pas très immédiat mais qui peut quand même devenir une réalité si nous nous y intéressons vraiment; c'est l'augmentation de nos effectifs, l'élargissement de nos cadres. Je crois que c'est aussi le principal intérêt que peut avoir la Fédération de la Métallurgie à vouloir se fusionner avec nous.

### Québec : centre minier

Nous savons tous qu'il y a actuellement la moitié de la province de Québec qui est en train de devenir un centre minier

très considérable et que nos deux Fédérations y ont des intérêts communs. Vous comprendrez facilement que si nous ne sommes pas en mesure d'organiser les mineurs de cette région, d'autres centrales syndicales les organiseront. Par la suite lorsque le moment sera venu d'organiser les employés des raffineries qui éventuellement pourront être construites dans cette région, ou ailleurs, la Fédération de la Métallurgie n'y aura certainement pas beaucoup de chance. La Centrale syndicale qui aura réussi à organiser les mineurs aura toutes les chances et les avantages de son côté.

### Une résolution

Inspiré par ces remarques, le Congrès a adopté la résolution suivante qui met en train le rapprochement souhaité:

1. que la partie du rapport du Bureau fédéral à l'item "Fusion", laquelle comprend les modalités de la fusion, soit adoptée en principe;
2. que le Comité de fusion de

notre Fédération rencontre de nouveau les représentants de la Fédération de la Métallurgie pour élaborer davantage les modalités de fusion et que les conclusions du travail dudit Comité soient soumises au Bureau fédéral pour ratification;

3. que les modalités soient soumises aux syndicats affiliés pour approbation;
4. que s'il y a lieu, un congrès spécial soit convoqué pour la dissolution de la Fédération des Mines et pour la fondation de la nouvelle Fédération.

ADOPTE UNANIMEMENT

### Négociations

Un long rapport, établi par M. Daniel Lessard, secrétaire-trésorier de la Fédération, a permis aux délégués d'étudier en détail les négociations de l'année écoulée, d'en marquer les progrès et de mesurer le chemin à parcourir encore. Le "Travail" reviendra sur les derniers contrats signés dont il ne possède pas encore les textes.

## EN FRANCE

# Grèves tournantes de deux millions de travailleurs

(par Fernand JOLICOEUR)

**Quand ce sont toujours les mêmes qui bénéficient de la prospérité économique d'un pays, il y a danger de troubles sociaux graves.**

Depuis le début du mois de juin, il a été question presque à chaque jour, dans les bulletins de nouvelles étrangères, des grèves qui ont lieu en France. Ce furent d'abord les cheminots dont un groupe effectua un arrêt de travail de 30 heures et un autre organisa une série de grèves tournantes de courte durée.

Puis, les métallurgistes et les chimistes chômèrent chacun 24 heures. Ce fut ensuite le tour des employés de l'Etat dont la grève d'une journée fut spectaculaire dans tout le pays parce qu'elle mobilisa 1, 300, 000 fonctionnaires.

## Les demandes des grévistes

Les cheminots, qui ont déclenché le mouvement, voulaient protester contre la révision de l'ensemble des horaires effectuée par la Société Nationale des Chemins de Fer. Jusqu'à ce moment, ils travaillent, par temps libre, à se faire un complément. Leur salaire régulier était tellement bas qu'il ne suffisait pas à les faire vivre convenablement. Les nouveaux horaires proposés sont trop étalés: sans changer le nombre d'heures de travail, ils multiplient les temps libres, mais en raccourcissant chacun d'eux. Comme conséquence, les cheminots n'auraient plus de congés assez longs pour effectuer des travaux en dehors de leur occupation régulière. Leur revenu annuel en souffrira considérablement.

Les métallurgistes, les chimistes et les ouvriers du bâtiment réclament des augmentations substantielles de salaires. Ceux du bâtiment demandent, en outre, une réduction des heures de travail. Actuellement, leur semaine est de cinquante et parfois soixante heures, alors qu'il y a, dans la seule région de Paris, 3,000 chômeurs.

Les employés des services publics, ce qui comprend aussi, en France, presque tout le corps enseignant, réclament une révision complète de leur statut. Ils constatent que la mécanisation des tâches a opéré de grands changements dans la plupart des fonctions. La proportion des techniciens a fortement augmenté. Malgré cette évolution de la fonction publique, on n'a pratiquement pas touché à la classification des tâches et à l'échelle des salaires. Aujourd'hui, une bonne partie du per-

Et l'on apprend aujourd'hui, 15 juin, que 100,000 ouvriers du bâtiment viennent de faire, eux aussi, une grève d'une demi-journée, à Paris. Enfin, on annonçait en même temps, que les employés du métro et des autobus de la capitale menaçaient de suspendre leurs services pendant 24 heures.

Il est bien possible qu'au moment de la publication de cet article dans le journal "Le Travail", d'autres groupes auront participé au mouvement de grèves générales tournantes qui paralysent actuellement la vie économique française.

sonnel pourrait s'employer dans le secteur privé à des salaires plus élevés. Ou court donc le risque que les plus compétents abandonnent le service de l'Etat et que la fonction publique se dégrade petit à petit.

## La cause profonde des grèves

A l'analyse des réclamations des travailleurs français, on découvre une grande ressemblance avec les demandes des ouvriers québécois. Le cas des fonctionnaires nous est particulièrement familier. Mais, quelle est la cause profonde d'une série de grèves aussi généralisées qui affectent presque deux millions de salariés à la fois, dans des secteurs multiples et sous la direction de trois centrales syndicales qui ont oublié leurs rivalités pour coordonner leur action dans ces arrêts de travail?

Depuis quelque trois ans, la France a réussi à régler un bon nombre de ses problèmes économiques et financiers. Les ressources du pays ont augmenté au point qu'on parle aujourd'hui d'un état de prospérité ascendante. Mais, en même temps, ces travailleurs ont constaté que le coût de la vie augmentait sans cesse alors que leurs salaires restaient au même point. Ils ont vite compris que s'ils n'avaient pas eux-mêmes, ils feraient à eux seuls les frais de la résurrection économique de la France. Ils constatent facilement que la moyenne et haute bourgeoisie prend la part du lion pendant que leur pouvoir d'achat s'avilit.

Après avoir eu un moment d'espoir quand la Ve République constituée par de Gaulle eut remplacé la IVe, les travailleurs sont redevenus très pessimistes. Même la guerre d'Algérie dure toujours et l'on y engloutit encore des milliards chaque année. Aucun des problèmes qu'avaient les salariés français sous la IVe République ne semble encore près de se régler sous le nouveau gouvernement. Il restait une chose à faire: forcer la main des autorités publiques et mettre ces faits devant la population qui n'avait pu encore deviner la gravité de la situa-

## AU CONGRES DE LA CHAUSSURE

## Recherches, contacts

- Tel est le programme qu

Il est clair qu'un vent d'unité et de solidarité souffle ces temps-ci sur la C.T.C.C. Après les projets de fusion de la Métallurgie avec les Mines et les Produits chimiques, c'est l'unité encore qui fournit le thème de la principale résolution adoptée au récent congrès du Cuir et de la Chaussure, tenu à Saint-Jean en fin de semaine dernière.

"Il est résolu, dit le texte, que la Fédération tente des rencontres avec les autres fédérations de la CTCC qui groupent les employés des industries secondaires (vêtement, textile) pour tenter d'établir une politique commune sur les problèmes du chômage et des importations."

## Problème aiau

Le TRAVAIL publiait ici même, dans sa dernière livraison, le Mémoire dans lequel la Fédération exposait, pour le Cabinet fédéral, les difficultés de l'industrie de la chaussure aux prises avec des importations massives.

Ce sont les mêmes difficultés, bien entendu, qui ont constitué le plus clair des préoccupations du congrès. Dans son rapport, le Conseiller technique M. Eugène Rancourt a préconisé la mise sur pied d'un service de recherche, des contacts plus suivis avec les unions internationales de la même industrie,

la fixation des politiques de négociation par des réunions et des consultations avec tous les autres dirigeants des diverses fédérations de la CTCC ainsi qu'un recrutement intensif.

## Le président

Quant au président, M. Adal-



LES CONGRES

Malgré des salaires réduits et l

## Caisses et services

- La Fédération du Vêtement

Le mouvement syndical, soyons-en convaincus, possède une puissance formidable de par son nombre et ses richesses concentrées inestimables peuvent ouvrir la porte à des réalisations surprenantes.

Souvent, trop souvent, le mouvement oublie ces valeurs, ne les exploite pas ou tout simplement les ignore. Gare au conformiste, le mouvement syndical ne peut y survivre parce qu'il y perd sa raison d'être.

Au niveau de notre Fédération nous possédons déjà, un fonds d'assurance-vie, maladie, accident, qui protège dans une certaine mesure le travailleur et sa famille, et cette année, des bénéfices supplémentaires sans augmentation de prime pour les membres seront ajoutés au plan d'assurance. Ceci malgré le fait que les primes payées pour un risque semblable soit parmi les plus basses qu'on puisse rencontrer.

Ces deux paragraphes, extraits

tion à écouter seulement les discours patriotiques de de Gaulle.

## L'unanimité des travailleurs

Le mouvement de grève est parti de la base avec les cheminots. Cela n'a pas été une politique décidée par les autorités syndicales. C'est donc une vague de fond qui soulève les travailleurs français. Cela est beaucoup plus sérieux et fait réfléchir davantage les gouvernants et les employeurs. Cela amène aussi les centrales syndicales à réfléchir. En France, la CFTC, chrétienne, la CGT-FO, socialiste, et la CGT, d'allégeance communiste, ont dû oublier

du rapport du Président, M. Jean-Noël Godin, résumant assez bien les préoccupations dominantes du congrès fédéral du Vêtement, tenu à Shawinigan en fin de semaine dernière. Ce qu'envisage la Fédération, c'est un avenir où le syndicalisme se préoccuperait davantage de mettre sur pied des services capables d'aider les travailleurs et leurs familles, c'est aussi une action politique axée sur les mêmes objectifs.

leurs divergences de vue et coordonner leurs efforts pour encadrer l'action revendicative de leurs adhérents. Une telle unanimité dans les rangs des salariés, comme entre les chefs syndicaux, indique l'envergure du malaise social dont souffre aujourd'hui la France.

Il faut retenir que, comme dans beaucoup d'autres pays à structures économiques capitalistes, dans l'élaboration des plans de redressement, on a oublié les classes populaires. Les travailleurs ont donc dû avoir recours au dernier moyen à leur disposition pour obtenir leur juste part de la prospérité de la nation: la grève.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE  
UNE MUTUELLE  
D'ASSURANCE-VIE  
41 ouest, rue St-Jacques, Montréal



## "PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille!
- Le plan moderne que les familles attendaient!
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit!

Bureaux à:

MONTREAL — JOLIETTE — ST-JEAN  
QUEBEC — DRUMMONDVILLE — OTTAWA

## Costs et recrutement

que la Fédération s'est fixé -

bert, April, il a surtout insisté sur la stagnation des salaires dans l'industrie de la chaussure.

"Si nous jetons un coup d'oeil, et-t-il dit, sur le mouvement tant des salaires que du coût de la vie pendant les dix dernières années, nous constatons que tous deux ont augmenté de 10 p. 100. C'est donc dire que le salaire réel n'a nullement été augmenté. L'écart actuel entre le salaire horaire moyen du travailleur de l'industrie de la chaussure et celui de l'industrie manufacturière en général est de 58 cents l'heure."

### Elections

Les élections annuelles ont reporté aux fonctions de direction les délégués suivants:  
Officiers élus:

Président: Adalbert April, Québec; 1er vice-président: Florent Boisvert, Sherbrooke; 2e vice-président: Phillas Perron, Montréal; 3e vice-président: Henri Normand, Québec; secrétaire: Eugène Rancourt, Québec; trésorier: Hector Bourret, Québec; directrice: Mme Claire Clark, Montréal; directeur: Réjean Burelle, Chambly.



### ASSISTES DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE

la concurrence des produits étrangers, le sourire de l'optimisme.

## Services sociaux

ement envisage l'avenir -



M. Jean-Noël GODIN

Reporté à la présidence

façon à pouvoir entreprendre la mise sur pied d'une caisse de retraite pour les employés du Vêtement et passé une résolution favorisant l'incorporation légale du Fonds d'assurances déjà existant. Il a aussi suggéré à la C. T.C.C. l'organisation d'un centre de villégiature pour les syndiqués afin de leur permettre de prendre de vraies vacances.

### Politique

Au plan politique, le rapport, appuyé unanimement par les délégués au congrès, souligne la nécessité de revendiquer auprès de l'Etat des allocations familiales plus adéquates, la gratuité scolaire à tous les échelons, l'assurance-santé, le crédit urbain, etc.

### Elections

A l'issue du congrès, les élections annuelles ont donné les résultats suivants:

Président: Jean-Noël Godin; 1ère vice-présidente: Irma Gagnon; 2me vice-président: Gérard Beaudoin; 3me vice-président: Jean-Marc Bergeron; 4me vice-président: Gérard Bruno; secrétaire: Lucien Laforest; trésorier: Roger Desloges.

## AVIS AUX LECTEURS

La prochaine livraison du "Travail" sera publiée le 29 juillet prochain; il n'y aura pas d'autre édition d'ici là. Cet arrêt de publication est motivé par les vacances du personnel. S'il est un peu plus prolongé qu'à l'ordinaire, c'est aussi pour ajuster les dates de publication régulières avec celles du Congrès de la C.T.C.C. qui sera tenu à Montréal du 25 septembre au 1er octobre.

## POLITIQUE FEDERALE

# Une "affaire" grave qui tourne en queue de poisson

## L'enquête parlementaire sur le pont Jacques-Cartier

(par Paul NOGARET)

Le public métropolitain et plus particulièrement les automobilistes apprenaient avec stupeur, l'automne dernier, qu'à la suite de l'installation de percepteurs automatiques au pont Jacques-Cartier, les revenus avaient augmenté dans une proportion dépassant un tiers. Sur une période de trois mois, soit de septembre à novembre, le péage avait rapporté environ \$235,000 dollars de plus comparativement aux trois mois précédents; si nous calculons sur une base d'un an, cela porte les revenus additionnels à près d'un million. Or, le pont Jacques-Cartier, qui a été ouvert à la circulation en 1930, a coûté à l'époque \$18 millions et demi et, en dépit du péage, la dette du pont s'élevait en décembre 1958, selon les derniers chiffres publiés, à plus de 28 millions.

Il n'est pas nécessaire d'être économiste pour s'apercevoir qu'il y a quelque chose qui cloche quelque part. Les milieux officiels ont tenté d'établir une relation étroite entre la hausse soudaine dans les revenus et l'amélioration des approches de la rive sud et l'augmentation du nombre des usagers consécutive à la mécanisation du péage.

Personne ne s'est laissé prendre par ces explications qui, tout en étant valables dans une certaine mesure, ne sauraient être l'unique cause d'une hausse de plus de 30 p. 100. Le public, par la voix des journaux, a donc réclamé des éclaircissements. Un député social-démocratique, M. Douglas Fisher, s'est fait l'interprète de la population et a demandé au gouvernement d'instituer une enquête parlementaire complète sur l'affaire.

### Pas intéressés

On comprend facilement que ni les conservateurs ni leurs prédécesseurs, les libéraux, n'étaient intéressés à ouvrir le dossier de ce qui avait toutes les apparences d'un scandale majeur. Cependant, le ministre des Transports, M. Hees, s'est rendu à la requête de M. Fisher et dès la fin de novembre dernier promettait une enquête parlementaire à la session de cette année qui devait débiter à la mi-janvier. C'est à ce moment que commence le jeu de cache-cache aux dépens du public. Au début de février, les Communes, sur recommandation de M. Hees, approuvent l'idée d'une enquête sur le péage au sein du Comité des chemins de fer. Mais à peine est-elle inaugurée qu'une motion d'ajournement, présentée par l'ancien ministre des Transports sous l'administration libérale, M. Chevrier, reçoit l'appui du titulaire actuel, M. Hees, et est votée par le Comité. La proposition libérale demandait la suspension des délibérations en attendant le résultat d'une nouvelle enquête policière entreprise par la Gendarmerie royale. Venant de M. Chevrier, qui auparavant avait demandé l'institution d'une enquête judiciaire plutôt que parlementaire, cette manoeuvre laissait planer des doutes sur le désir des libéraux d'étudier la question du péage. Que M. Hees par ailleurs, qui avait proposé l'enquête en Chambre, se

rende si facilement au voeu de l'opposition libérale indiquait le malaise du gouvernement dans toute cette affaire. Il apparaissait clairement aux observateurs politiques que le Comité aurait pu poursuivre ses délibérations parce que celles-ci n'entraient nullement en conflit ni ne dédoublaient les interrogatoires purement policiers de la Police Montée. Les députés ne devaient pas juger la conduite des percepteurs, mais étudier le mode de perception des ponts Jacques-Cartier et Victoria avant la mécanisation du péage. Un comité parlementaire n'est pas un corps policier.

### Les responsables s.v.p. !

Après un ajournement de quelques semaines, l'enquête a repris. Des témoins ont été invités à comparaître devant le Comité. A quelques reprises, les libéraux, conduits par MM. Chevrier et Martin, ont tenté de faire suspendre à nouveau les délibérations sous le même prétexte que la première fois. La tactique n'a pas réussi. Rien d'extrêmement révélateur n'est sorti des déclarations des personnes invitées à témoigner; elles se sont renvoyé la balle et ont protesté de leur bonne foi. En réalité, un fait a résulté de l'enquête, c'est que les administrateurs responsables qui devaient savoir que des abus se commettaient à la perception ne le savaient pas trop ou ne semblaient pas enclins à le savoir. On se doutait qu'il y avait des choses louches, on a fait des petites enquêtes de temps en temps, mais il n'y a rien eu de concluant. Il appert d'autre part que, tant sous l'ancien régime que l'actuel, le ministre des Transports qui, pourtant, dans les termes mêmes de la législation établissant la Commission des ports nationaux de laquelle relève l'administration des ponts, est responsable de cette Commission devant le Parlement, ne savait rien non plus des irrégularités dans la perception manuelle. En somme, les fonctionnaires chargés de la bonne administration de la chose publique sont venus se laver les mains devant le Comité parlementaire; indirectement, le blâme a échoué sur les percepteurs eux-mêmes, qui n'avaient aucune responsabilité directrice. Mais voici, alors que l'enquête paraissait lancée et que le public attendait des éclaircissements plus importants que ceux fournis jusque là, que le Comité décide soudainement de clore ses délibérations publiques et de ne plus citer de témoins. Au moment où j'écris ces

lignes, il n'a pas encore publié son rapport.

### Insatisfaits

Toute l'affaire semble se terminer en queue de poisson et nous laisse insatisfaits. La montagne a enfanté une souris. Je n'ai pas l'impression que le rapport du Comité ajoutera beaucoup à ce que nous savons déjà.

Il est facile, en définitive, de jeter le blâme sur les percepteurs et de les accuser de tous les péchés d'Israël. C'est une attitude que, pour ma part, je me refuse à prendre. Ils ont certes leur responsabilité individuelle vis-à-vis leur conscience, mais s'ils ont commis un délit criminel, il appartient aux tribunaux d'en juger, selon la procédure normale. Il n'en reste pas moins qu'ils ne sont que le produit d'un système qu'ils n'étaient pas en mesure de modifier. C'était le devoir du gouvernement, plus particulièrement de la Commission des ports nationaux, de les protéger contre des faiblesses toujours possibles et de prendre toutes les mesures qui s'imposaient pour assurer une gestion honnête et efficace des fonds publics. Dans ce qui sera connu désormais sous le nom de l'"Affaire du pont Jacques-Cartier", il restera des doutes à ce sujet.



CIGARETTES

"EXPORT"

BOUT UNI OU FILTRE

## LES FONCTIONNAIRES A SHAWINIGAN

## Le progrès dans l'unité

"Le progrès dans l'unité" tel sera le thème de l'importante réunion générale du secteur des syndicats d'employés des corporations municipales et scolaires. Connaissant les événements récents dans notre secteur, tous les syndicats comprendront l'importance primordiale de ces assises qui seront en fait le congrès annuel de notre groupement.

## Où et quand ?

Le congrès annuel se déroulera au Conseil central des Syndicats nationaux de Shawinigan, 453, 5ième Rue, le mercredi soir, 6 juillet 1960 et les jeudi, vendredi et samedi 7, 8 et 9 juillet. Il se terminera à 5 heures le 9.

## Présidence

M. Odilon Saint-Laurent, président du Syndicat catholique des employés municipaux de Rimouski et président du Comité de coordination de notre secteur, présidera le congrès.

## Organisation et direction générale

Le comité responsable du congrès comprend :

1. le comité de coordination formé des confrères Saint-Laurent, président, René Constant, vice-président et Adrien Tremblay, secrétaire, assistés des confrères Jean-Robert Gauthier et Robert Sauvé, conseillers techniques;
2. le comité de réception plus spécialement centré sur le bien-être des congressistes, formé de représentants des syndicats du secteur affiliés au Conseil central de Shawinigan et dont le président est le confrère David Pelletier, président du Syndicat national des employés de la Cité de Shawinigan, et la secrétaire, Mademoiselle Rolande Marchand, secrétaire du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Shawinigan;
3. l'agent d'affaires du Conseil central de Shawinigan, le confrère Georges-Etienne Hébert.

## Pourquoi ce congrès ?

La tenue de ce congrès s'impose ne serait-ce que pour répondre au désir de l'assemblée générale du 12 mars dernier. Mais d'autres raisons militent en faveur de la tenue de ces assises. D'abord la formation du secteur s'est précipitée avec les événements qui n'ont pas laissé suffisamment de temps pour réfléchir aux grands problèmes. Il fallait d'abord se serrer les coudes et consolider les positions. Aujourd'hui, bien que la lutte se continue plus que jamais, le secteur forme déjà un groupement capable de prendre conscience des divers problèmes. Le congrès permettra justement de réfléchir ensemble. Il importe, dans une institution démocratique, que le groupe et les individus puissent se faire entendre. C'est d'ailleurs là la richesse d'une organisation comme la nôtre qui peut bénéficier des lumières de tous en favorisant le libre échange au sens noble du mot.

Ce ne sont pas les conseillers techniques, ni même le comité de coordination qui feront le congrès mais bien chacun des membres des syndicats affiliés qui se feront entendre par leurs représentants. Et il importe que chaque syndicat soit représenté par des délégués capables de participer activement.

## Shawinigan, choix symbolique

Les organisateurs du congrès ont choisi comme site l'accueillante ville de Shawinigan parce que dans le contexte actuel de notre secteur, cette municipalité tient le rôle d'un symbole. Il y a quelques jours, pour faire face à une politique obstructionniste soutenue du Conseil municipal de Shawinigan vis-à-vis des négociations de ses deux syndicats d'employés, le Conseil central a organisé une manifestation monstre qui s'est rendue au conseil de ville pour lui demander

de reviser ses positions. Plus de 2,000 syndiqués et un imposant défilé d'automobiles participaient à la manifestation au point que le conseil changera d'attitude. Ça, l'agonisante Fédération qui marche seule ne peut le réaliser. Devant la solidarité syndicale, le Conseil pliera à Shawinigan. Cette solidarité syndicale capable d'adoucir les plus durs, a réellement influé sur le choix de l'endroit où devait se tenir le congrès.

Il y a aussi que géographiquement Shawinigan est située presque au centre des diverses municipalités de la province.

## Les buts du congrès

Les buts du congrès peuvent se résumer ainsi :

Reviser et établir de nouvelles politiques syndicales en matière d'expansion, d'éducation, de négociation collective et de participation active à la vie de la CTCC.

Formuler, à la lumière des politiques établies, les méthodes les plus efficaces pour atteindre de façon pratique les objectifs fixés par le Congrès.

En un mot, il s'agit de remettre en question nos politiques et d'orienter ensuite l'action future.

## Les grandes questions à l'étude

Toute question soumise par les délégués sera étudiée au mérite. Chacun aura l'opportunité de se faire valoir et d'exposer ses questions, problèmes et opinions. En plus, le congrès discutera plus particulièrement de la négociation collective dans le secteur, de l'éducation syndicale et professionnelle de l'expansion syndicale, de la participation du secteur à la vie de la CTCC et du mouvement syndical en général, des structures syndicales du milieu, c'est-à-dire de la forme que prendra le secteur pour répondre le mieux aux besoins de chacun.

## Nouveau conseiller pour les fonctionnaires

Me Robert Sauvé a été nommé récemment conseiller technique du secteur des collets blancs et plus particulièrement du secteur des employés des corporations municipales et scolaires, vient d'annoncer M. Jean



Me Robert Sauvé, conseiller technique des employés municipaux et scolaires

Marchand, secrétaire général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

Me Sauvé assistera M. Jean-Robert Gauthier comme conseiller technique auprès de ce groupe d'employés.

Après ses études classiques au collège Sainte-Marie, Me Sauvé s'inscrivit à la faculté de droit de l'Université de Montréal. Admis au Barreau de la province de Québec, en 1955, il obtenait la même année une maîtrise en droit de l'Université et se rendait ensuite à Londres, Angleterre, pour une année d'étude au London School of Economics and Political Science de l'Université de la capitale britannique. Il s'intéressait surtout aux questions économiques et à la législation ouvrière. Grâce à une bourse de la Massey Foundation, il étudia à The American University, Washington, D.C., où il compléta les crédits nécessaires à l'obtention d'une maîtrise en administration publique. Il fut choisi, dès son retour au pays, à titre de meilleur candidat canadien, comme avocat à la division des coalitions du ministère de la Justice à Ottawa. Après trois années dans le fonctionnarisme fédéral où il lui fut donné de visiter le pays et d'acquérir une précieuse expérience dans le domaine des affaires en général, Me Sauvé quitte le gouvernement fédéral pour la CTCC où il est nommé récemment.

## Agent d'affaires demandé

## 1—La nomination se fera au plus tard le 1er août 1960

Le Syndicat des employés du Commerce de Montréal (C.T.C.C.) a décidé de retenir de façon permanente les services d'un agent d'affaires. Le choix du titulaire de ce poste sera recommandé à l'organisme-exécutif du Syndicat par un comité spécial de sélection. La nomination de l'agent d'affaires devra s'effectuer au plus tard le premier (1er) août 1960. Tous les candidats seront avisés en temps opportun de la décision du Syndicat.

## 2—L'agent d'affaires aura à travailler dans un milieu de collets-blancs

Le Syndicat précité exerçant ses activités au sein du personnel de la compagnie Dupuis Frères Limitée, grands magasins à rayons de Montréal, l'agent d'affaires ainsi embauché aura à travailler dans un milieu de collets-blancs. Le nombre approximatif de membres du Syndicat est de treize cents (1,300). Les fonctions professionnelles exercées par le personnel syndiqué sont celles de commis-vendeur, commis de bureau, préposés à la livraison, etc., etc. La compagnie Dupuis Frères Limitée comprend deux unités opérationnelles distinctes mais complémentaires sur le plan syndical — le magasin comme tel et le comptoir postal. Le personnel est composé en très large partie d'employés du sexe féminin.

## 3—Les devoirs et responsabilités de l'agent d'affaires

Sous la direction et la responsabilité immédiate de l'officier syndical dûment mandaté à cet effet, l'agent d'affaires, assumera la tâche de surveiller l'application de la convention collective de travail et de solutionner, en collaboration avec le comité de griefs, les problèmes découlant de l'interprétation et de l'application du contrat de travail ainsi que tout autre problème d'ordre syndical et professionnel soumis à sa gouverne. L'agent d'affaires devra, également, acquiescer toutes les autres tâches qui sont normalement dévolues à un tel permanent syndical et plus particulièrement celles qui lui seront spécifiquement attribuées par l'officier syndical compétent.

## 4—Les qualités requises pour postuler la fonction

Pour postuler la fonction d'agent d'affaires, les candidats doivent posséder, à un degré satisfaisant, les qualités suivantes :

- 1) la personnalité humaine conforme aux exigences de l'action syndicale dans le milieu professionnel des collets-blancs;
- 2) la facilité d'expression verbale et écrite, dans les deux langues, le français et l'anglais, nécessaire à l'exercice efficace des fonctions d'un agent d'affaires;
- 3) l'expérience syndicale et professionnelle requise d'un agent d'affaires. De préférence, cette expérience doit être de cinq (5) années. L'expérience exigée peut avoir été acquise soit à titre d'agent d'affaires, d'organisateur ou d'officier syndical. Des études en relations industrielles ou autres, similaires, peuvent compenser dans une certaine mesure pour l'expérience requise;
- 4) les habilités humaines nécessaires pour transiger adéquatement dans un milieu de collets-blancs.

Le comité spécial de sélection assume la responsabilité d'apprécier à leur juste valeur la nature et le degré des qualités possédées par les candidats selon les critères indiqués ci-haut lesquels ne sont aucunement exhaustifs. Les candidats pourront être soumis à des examens écrits et oraux, selon le cas.

## 5—Conditions de travail et de salaire

L'établissement des conditions de travail et de salaire, du candidat choisi, sera fait en tenant compte des facteurs suivants : 1) les exigences du candidat; 2) les conditions de travail et de salaire en vigueur dans le mouvement pour une fonction similaire; 3) la nature et le degré des qualités du candidat et 4) la capacité de payer du Syndicat.

## 6—Demandes d'emploi

Par conséquent, toute personne intéressée et qui croit avoir les qualités exigées est cordialement invitée à soumettre par écrit, sa demande d'emploi, en fournissant tous les renseignements appropriés et utiles en adressant sa demande au président du Syndicat, le confrère S. Gagné, 1001, rue St-Denis, Montréal. Il est préférable que la personne indique en même temps les conditions de travail et de salaire désirées.

## 7—Date limite

Toutes les candidatures doivent avoir été reçues soit le ou avant le 10 juillet 1960.

(Cet avis est publié par le Syndicat des employés du commerce de Montréal (C.T.C.C.).)

## Mauvaise foi de la ville de Ste-Rose

"On a rarement vu une municipalité de la province faire preuve d'autant de mauvaise foi que Sainte-Rose" a déclaré M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique de la CTCC qui négocie pour le Syndicat des employés de cette ville de la banlieue montréalaise.

En janvier dernier, le Syndicat obtenait son certificat de reconnaissance et négociait avec le représentant de la ville qui avait délégué un avocat bien connu de Montréal. Après s'être entendu de bonne foi sur un certain nombre de points, le Comité Syndical de négociation soumit le projet accepté par le représentant de la ville à l'assemblée générale qui accepta. Il ne restait plus qu'au représentant de la ville à faire parapher par la ville le résultat de ces négociations.

Sans respect pour les ententes précédentes, la ville a cependant remplacé son représentant d'alors par M. Arthur Matteau récemment nommé comme conseiller technique à la fédération des municipalités qui a présenté aux représentants syndicaux un nouveau projet ne tenant aucunement compte des

ententes. Bien plus, ce projet était de nature rétrograde et enlevait aux employés des droits dont ils jouissent présentement.

Une telle mauvaise foi, a ajouté M. Gauthier, ne se rencontre à peu près plus dans les relations ouvrières patronales sur le plan des services publics et est d'autant plus surprenante que M. Matteau connaît d'expérience la situation.

M. Gauthier a souligné sans équivoque la participation active du maire Olier Payette à ce revirement sans précédent. C'est d'ailleurs ce même M. Olier Payette qui s'était servi d'intimidation lors de la fondation du syndicat.

Le syndicat prendra les mesures qui s'imposent en l'occurrence; il demandera l'intervention des Affaires municipales pour corriger cette mauvaise foi in-

imaginable et il demandera à la Commission de relations ouvrières la permission de poursuivre la ville pour cette volte-face inqualifiable.

La foi nous fournit les moyens nécessaires pour ramener la raison des gens qui ne respectent pas leur parole, a dit en terminant M. Gauthier, et nous les utiliserons. Si les syndicats acceptaient un tel geste, le monde du travail reviendrait rapidement à l'époque sombre du milieu du XIXe siècle.

Comme les négociations sont rompues, le différend sera soumis à l'arbitrage très bientôt. Le tribunal d'arbitrage pour Sainte-Rose se compose de M. Arthur Matteau, comme arbitre patronal, Jean-Robert Ouellet, conseiller technique, comme arbitre syndical et du juge Robert Hodge, comme président.

## FEDERAL POLITICS

by Paul NOGARET

## Parliamentary Inquiry On Toll Collections On Jacques Cartier Bridge

The metropolitan public and especially the motorists learned with surprise and stupor last Autumn of the installation of automatic toll collectors on the Jacques Cartier Bridge in Montreal and of how the receipts jumped over one third above the receipts when the tolls were collected manually.

Over a three-month period, from September to November, toll collections totalled about \$235,000 more than the previous three months.

Thus the Jacques Cartier Bridge which opened to traffic in 1930 at a cost of eighteen and a half million dollars was in the red in 1958 to the tune of twenty eight millions of dollars. It is not necessary to be an economist to realize that these facts showed that something was radically wrong.

And the lame explanations offered the public by officials made no impression whatsoever on John Q. Public.

The public, speaking through the press, demanded explanations and Douglas Fisher, Social-Democratic member in the House of Commons in Ottawa, demanded the complete setting-up of a parliamentary inquiry of the affair.

But one can readily understand that neither the Conservatives or the former liberals in the government did not want the inquiry which had all the earmarks of a major scandal.

But finally Minister of Transport Hees said that the inquiry would start in mid-January.

It was at this moment that a game of hide and seek began. In February the House of Com-

mons recommended that Transport Minister Hees approve the idea of an investigation on bridge tolls but the motion was adjourned upon a request made by the former Minister of Transport Chevrier in the late Liberal Government.

The Liberal proposition was to suspend deliberations until results were made known of a police inquiry conducted by the Royal Canadian Mounted Police.

This proposition coming from Mr. Chevrier of the former Liberal Government left doubts on the desire of the Liberals to study the question of tolls.

After an adjournment of several weeks, the inquiry was reopened. Witnesses were invited to appear before the investigating committee.

Several times, the Liberals, headed by Chevrier, and Paul Martin tried once again to suspend the inquiry on the same pretext as the first time.

These tactics did not succeed. Nothing extremely revealing came from the testimony of the invited witnesses.

In reality, the inquiry showed that the responsible administrators should have been aware of the abuses committed, or were not inclined to be aware of them.

There were doubts that "anything was wrong", little investigations were conducted from time to time, but nothing conclusive was offered.

The whole affair ended up as a "flash in the pan" with the mountain giving birth to a mouse.

I do not hold the impression that the report of the committee will add anything to what is already known to everyone.

Probably it will contain some recommendations in relation to the internal organization of the National Harbors Commission for improved and better supervision of operations.

Nobody in particular will be blamed. The committee did not dig very deep into the administration of the Jacques Cartier Bridge and the public still remains unaware of the whole and true story of the activities of the toll collectors on the Montreal bridge.

That such a situation as this could exist during several years only confirms the old adage that "politics are rotten" and do not merit consideration.

It is easy to place the blame on the toll collectors and accuse them of all of Israel's sins. But this is an attitude which I for one would not take.

They certainly had their individual responsibilities, and should be judged with this in mind. They were products of a system cried out for modification.

It was the duty of the government and in particular the National Harbors Commission to protect them against any human weaknesses, while handling public funds.

That, which in future, will be referred to as the "Jacques Cartier Bridge Affair" will always remain in the valley of doubts.

talks for the first labor contract to be signed between the two parties.

In addition to the monetary demands of the employees, they are also asking for readjustments in certain job classifications with a salary scale for each job function.

The union has also asked for an additional premium of \$3.00 a week for those employees on the night shift and 10 days paid vacations.

For nursing employees the union is seeking four weeks paid vacations after one year's service. For the other workers the

union is demanding two weeks paid vacation after one year's service, three weeks after eight years service and four weeks after having been in the employ of the hospital for fifteen years.

In the clause relating to sick leave, the union is demanding two weeks after one year's service, and three weeks after five years service.

Sick leave holidays will accumulate according to an employment service table. The new contract demands also provide for a group-insurance plan and a closed union shop.

## MONTREAL

## General Hospital Employees Demand Salary Increases

Some 800 employees of the Montreal General Hospital, who are members of the National Union of Hospital Employees of Montreal CCCL have demanded a minimum salary increase of \$10.00 a week and a normal work week of 40 hours.

Negotiations for the first collective labor agreement to be signed between hospital authorities and the union began last week.

The union, which was recently recognized by the Quebec Labor Relations Board as authorized bargaining agent met with hospital authorities to open

## MUNICIPAL EMPLOYEES PREPARE FOR ANNUAL CONVENTION

The Municipal and Scholastic Employees union, which is directly affiliated to the CCCL will hold their annual convention in Shawinigan on July 6, 7, 8 and 9.

This was announced by Odilon St-Laurent, president of the co-ordinating committee of the union. The convention will be held in the CCCL Central Council Hall in Shawinigan and will

review union activities of the past year and problems and their solution for the coming year.

The event will be attended by 33 delegates representing union locals whose membership totals over 6,000.

During the banquet which takes place on July 7, Jean Marchand, general secretary of the CCCL will be the guest speaker.

Mr. Marchand will speak on the contribution of the CCCL union to municipal and scholastic employees social welfare and general well being.

Mr. St-Laurent said that the organization of the convention was directed by Jean-Robert Gauthier and Robert Sauve of the CCCL technical services division attached to municipal and scholastic local unions.

# NEWS & VIEWS

## From Canada & Abroad

### QUEBEC SHOE WORKERS PAID \$39.00 A WEEK!

The workers in the leather and shoe industry in the Province of Quebec will soon launch a determined fight to secure decent wages which are now inferior to the majority of other industries in this Province.

Last week the Shoe Manufacturers Association and the National Federation of Shoe and Leather Workers C.C.C.L. presented briefs to Donald Fleming, Minister of Finance in the Federal Government, demanding more protection for the Canadian shoe workers and in the industry as a whole in Canada.

The average wages for shoe workers in the Province of Quebec last year was \$2,028 which figures out at \$39.00 a week.

Conditions such as these cannot continue, say the labor leaders, and something must be done to improve such an intolerable situation which the shoe workers of this Province are obliged to endure.

The average hourly rate in this Province is \$1.16 an hour as compared with \$1.72 earned by employees doing the same work in the other parts of Canada.

The demands of the shoe and leather workers as formulated by the National Federation calls for a 48-hour normal work week plus a wage increase which will enable these workers to live a better life than they are now doing on starvation wages.

### U.S. UNION SEEKING FOUR-DAY WORK WEEK

David J. McDonald said in St. Louis the other day that the Sheet Metal Workers Union of America, of which he is president, will demand a 4-day work week in future negotiations.

This would, naturally, be without any loss of pay. Mr. McDonald said that due to the swift advances of automation the four-day work week was a real necessity.

"It is not a radical or impossible suggestion," the union leader said. "This year being an election year would be just the time to ask for legislation to make the shorter work week law," the union president concluded.

### PROTEST BOYCOTT IS GAINING GROUND

The decision of Canadian labor unions to boycott South African goods as a protest against racial discrimination in that country is part of a world-wide program.

The 55 million-member International Confederation of Free Trade Unions reports that the boycott movement is gathering strength throughout the world.

Many prominent figures in the world have voiced approval of the union stand on the question and have willingly offered their support in any way to the boycott.

### PITTSBURGH BOILERMAKERS GET GOOD WAGE INCREASES

National contractors have been notified by President W. A. Calvin of the Boilermakers and Blacksmiths Union that local unions in Pittsburgh have signed contracts which give the workers in this industry substantial salary boosts.

Effective immediately the rates are: General Foreman, \$5.05 an hour, Foreman, \$4.80, Assistant Foreman (pusher), \$4.55, Boilermakers journeyman, \$4.30, and Boilermakers helper, \$4.06.

A greatly improved pension plan has been secured for the workers by their union.

### ONTARIO INCREASES WIDOWS' ALLOWANCES

The Ontario Workmen's Compensation Act has been amended to enable all widows whose husbands have been killed in industrial accidents to compensation of \$75.00 a month.

Until now only widows whose husbands were killed after April 1, 1953, could collect the \$75.00 amount. Widows whose husbands were killed before that date received only \$50.00 a month.

The Ontario Federation of Labor called for the increased payments in its submissions to the Provincial Government.

### BUSINESS CALLED MOST POWERFUL

"Big Business" in the United States has far greater influence on the laws passed in this country than "Big Labor." This was revealed by a recent Gallup Poll.

The poll showed that in the U.S. 43 percent thought business was most influential and 34 percent labor.

### ALL THIS, AND NO BARGAINING WITH UNIONS!

Reports just filed in Washington by leading corporations show the pay scale of the men who run big corporations. Of 644 top officials of large United States companies last year 28 earned more than \$300,000, 50 earned \$200,000 to \$300,000, 200 earned \$100,000 to \$200,000, and 276 earned \$33,000 to \$100,000.

The range of pay for board chairmen was \$50,000 to \$131,000, while presidents were paid \$40,000 to \$600,100. All these figures were an increase of 10 percent over last year.

## METALLURGISTS IN CONVENTION

# Ancient Capital Hosts Annual Convention In Four-Day Sessions

**Fusion proposed with mines and chemical products — Union officers and delegates stress the importance of unity and solidarity — Marcel Pepin replaces Lucien Boucher as secretary — The outlook for unionism**

At the recent annual convention of the National Metal Trades Federation C.C.C.L. held in Quebec City, a project was launched in favor of fusion with the mines and chemical product Federations, the uniting of which would form one powerful organization.

The idea was presented by the newly elected secretary of the National Metal Trades Federation, Marcel Pepin, in presenting his report to the delegates in attendance at the convention. In his annual report, Adrien Plourde, president of the metal workers federation, appealed for unity and solidarity.

In a report submitted to the convention delegates on organization, second vice president Charles Ruel, of St. Hyacinthe, spoke of the necessity and vital importance of remaining united and solid and the need

of great interest in organization work throughout the different regions.

### The shipyard division

Speaking for the maritime section of the National Metal Trades Federation, S. Ted Payne, vice president, did not hide the fact that conditions in the shipyard industry are not so bright.

"All indications point to the uncertain future of the shipyard worker" said Mr. Payne. "This is due to the high rate of unemployment caused by technical changes and the indifference shown by the government to find means to alleviate such conditions among the shipbuilders".

"The Canadian shipyard industry is obliged to enter into competition without any financial aid given them. In other maritime countries this aid is

given these workers by the government.

### Elections

Gerard Hébert was replaced by Lucien Boucher as vice president of the Federation, while Marcel Pepin, director of technical services was elected secretary over his opponent, Gerard Picard following the holding of a secret vote.

Marcel Pepin, the newly elected secretary of the Federation said he believed that fusion of the metallurgists with mines and chemical products would be acceptable to all parties concerned.

Whatever form this proposed fusion takes, members and officers of the unions should be animated by the one desire, of the same willingness and their orientation be directed towards the one goal, agreement on the question by the different groups.

## A Face To Face Look At The Unemployment Crisis

We do not have to stress the necessity of citing the importance of the problems arising from unemployment among the workers and especially among unionized workers.

For the past thirty years the workers have suffered from regular periods of unemployment. These periods of being without a job was evident to those who held steady jobs when they were obliged to witness the plight of their fellow workers.

From a purely human aspect unemployment destroys all the advantages and benefits that help technical development.

Employers are also well aware of the destroying power of unemployment to the purchasing power of the worker when he is without a job.

Governments on all levels, federal, provincial and municipal can deny the evidence of unemployment by "kicking the ball

around" but one day they will have to listen to the suggestions and demands of labor unions, to find an efficient way to deal with these jobless periods of suffering with which the workers are plagued.

This problem is vital to the interests of the nation.

It is only a question of time that the public and not only the workers will no longer tolerate unemployment which will eventually lead us to the brink of ruin.

We can no longer hide the facts. It is a complex problem that calls upon all human resources, institutional, scientific and technical.

And there is not a doubt that union leaders will be called upon to play an important and vital role when that day arrives.

There are two things that will help them to view the aspects

of this problem. As is known, in the United States the Senate set up a committee to study unemployment in that country.

But in Canada, regardless of repeated demands made by labor unions the government has remained deaf at these appeals up to this time.

(Since the above was written a Senate committee was put on the job this week to study the unemployment problem).

The first, "Readings in Unemployment" is a collection of documents and studies published in the United States on the subject.

It is divided into three parts and deals very adequately with the problems arising from unemployment.

The second, "Studies in Unemployment" contains a series of studies prepared by economists at the demand of the senatorial committee.

The men chosen to do this work are recognized as leaders in their fields. We do not know if the senators, who are members of the committee will have the patience to read the hundreds of pages in these two books.

We consider these two works to be very essential to union leaders, to students and professors in labor economics and all other persons interested in labor relations.

The price of the two books is nominal and they may be procured by addressing Superintendent of Documents, United States Government, Washington, (25) D.C.

## These Factual News Briefs Are Worth Knowing

That hundreds of workers refused to cross the picket lines set up at all entrances to the missile launching base at Cape Canaveral.

— 0 —

That in a brief presented to the South African Government at Johannesburg, employers of 1,500,000 black natives declared that the racial discrimination which exists in South Africa is due to the restrictive measures imposed on the black natives of that country.

— 0 —

That the Minister of External Affairs in Ottawa has reaffirmed in the House of Commons in Ottawa that the government is opposed to all kinds of nuclear tests.

— 0 —

That municipal representatives in cities which have automobile manufacturing plants are worried over the uncertain future of their industry and have appealed for aid from the federal government in Ottawa.

— 0 —

That the Canadian Catholic Conference has made known its views on the problems of the Indians and the Eskimos.

— 0 —

They have demanded that the government recognize Indians as an ethical minority group.

— 0 —

That according to Hugh MacLennan, well known Canadian writer, the extension of bilingualism is perhaps the only deterrent to the cultural annexation of Canada by the United States.

— 0 —

That the Mexican Government has taken the first step towards the nationalization of the electrical industry in that country.

— 0 —

With the closing of a recent transaction the government controls over half of electrical production in Mexico.

— 0 —

That in France industrial accidents kill about 2,800 persons yearly. 15,000 serious accidents in the same period of time have cut down worker's capacity from 25 to 100 percent.

— 0 —

That the Castro Government in Cuba is considering a project which would give the workers three weeks paid holidays at the end of every seven months worked.

— 0 —

This measure would help fight unemployment by hiring other workers to take the place of those on holidays.

— 0 —

That the Federal Minister of Labor said his government is studying means by which non-professional hospital employees may become eligible to benefit by unemployment insurance.

— 0 —

That World Refugee Year shows that thousands of refugees are still in camps in Europe and are in need of homes and permanent jobs.

— 0 —

Seventy countries have agreed to accept refugees and to provide monetary help for them.

— 0 —

That Canada should produce four to five engineer technicians if they expect to fill the anticipated needs for future personnel in this industry.

— 0 —

That in the United States a committee has been formed to study the question of hiring workers at 65 years of age and the welfare of the potential workers.

— 0 —

That a committee named by the Norwegian Government in 1956 to study the problem of employment for women workers who are "no longer young" have submitted their report of their findings.

One of the principal recommendation is to give the older female worker who can find no job a chance to rehabilitate herself.

### SORRY, NO RESULTS YET!

"LE TRAVAIL" finds itself in a strange situation concerning the provincial election. Since our dead line falls on the very day of the ballot, it is impossible to make any comment; we don't know yet the decision of the people. On the other hand, all our readers will be fully informed on the next provincial government when they get this edition.

Sorry, but there is nothing we can do about it except wait until July 29.

### MEMO TO OUR READERS

The next issue of Le Travail will appear on Friday July 29. There will be no other issue of the newspaper until that date. If the interval between issues seem longer than usual, the reason is to adjust regular publication dates with the forthcoming C.C.C.L. annual convention which will be held in Montreal this year from September 25 until October 1.

The management of Le Travail and the officers of the C.C.C.L. union take this opportunity to wish all our readers and members a safe and happy vacation.

THE MANAGEMENT